

Délibération de la Commission Recherche

N° 2026-CFR-006

Séance du 23/01/2026

Présidente : Mme Anne DAGUET-GAGEY
Vice-Président : M. Pierre MARQUIS

Avis sur la cotisation au GIS Institut et Etudes des Faits Religieux

Condition d'acquisition du vote : Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres représentés : 8
Nombre de vote pour : 32
Nombre de vote contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

La Commission Recherche émet un avis favorable sur la cotisation au GIS Institut et Etudes des Faits Religieux.

Arras, le 16/02/2026

Signé le mardi 17 février 2026,

A 09:33:37

Par Anne Daguët-Gagey, Présidente



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Commission Recherche du 23 janvier 2026

Cotisation au GIS « Institut d'Etude des Faits Religieux »

Convention en cours de renouvellement

Descriptif :

L'Institut d'Etude des Faits Religieux (IEFR) est un réseau régional inter-universitaire qui a pour objectif la recherche, la valorisation et la diffusion du travail scientifique. Sa finalité principale est de favoriser et de développer des coopérations de recherche et de diffusion de la culture scientifique dans le domaine de l'histoire, de la philosophie, des sciences des religions.

Contribution de l'Université d'Artois : 5 000€

Partenaires :

- Université d'Artois
- Université de Lille
- Institut Catholique de Lille
- Université de Picardie Jules Verne
- Université du Littoral Côte d'Opale